



© Ville de Colomiers


Les habitants de Colomiers méritent
une **MUTUELLE SOCIALE,**
PROTECTRICE et qui améliore
leur **POUVOIR D'ACHAT.**



just.fr

DOSSIER DE PRESSE

Proche de vous depuis 1927



On dit que
proposer une
mutuelle à ses
administrés,
c'est essentiel
pour une
commune.

**Préserver sa santé
autant que son pouvoir d'achat ?
Nous pensons que c'est possible !**

En tant qu'acteur mutualiste, nous avons d'abord pensé à tous ceux qui n'ont pas accès à une complémentaire santé individuelle. Et puis, nous nous sommes dit "Et les autres ?". Alors pour eux aussi, nous avons imaginé les meilleures garanties à tarifs avantageux.



Proche de vous depuis 1927

Pourquoi certains renoncent aux soins...

Mieux comprendre les inégalités

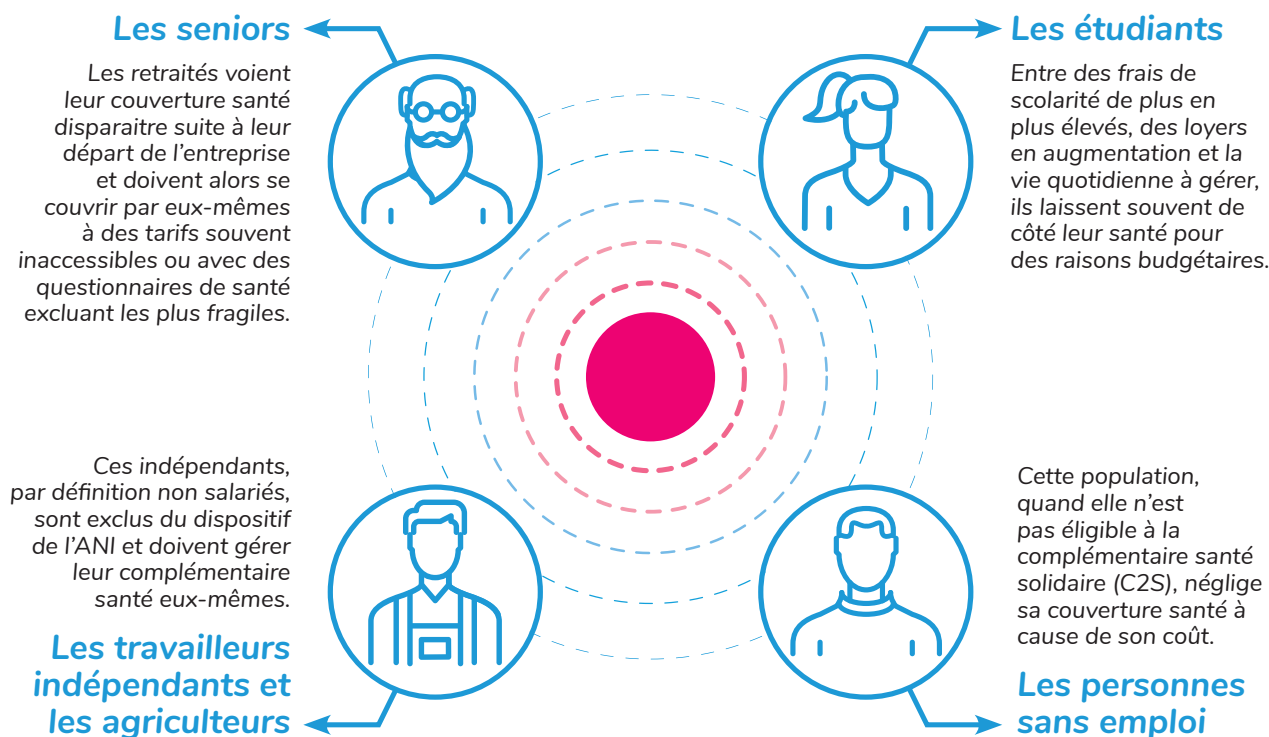
Aujourd'hui, **3 millions de Français n'ont pas accès à une couverture de leurs frais de santé** ou se couvrent à minima. Cela représente 5% de la population* !

D'autres payent une couverture santé bien trop chère, qui ne les couvre pas de manière optimale et/ou impacte trop fortement leur budget.

Plusieurs raisons expliquent ce renoncement aux soins :

- **les difficultés de vie ou d'emploi** font que les dépenses de santé sont souvent sacrifiées au profit des dépenses "obligatoires".
- **le coût de la vie** de plus en plus élevé ne permet plus aux personnes à faibles revenus de souscrire une complémentaire santé adaptée à leurs besoins.
- **l'Accord National Interprofessionnel (ANI)** mis en place en 2016 a créé paradoxalement des inégalités fortes entre les salariés du secteur privé (qui bénéficient d'une mutuelle obligatoire proposée par leur entreprise) et les autres. Ces derniers doivent se protéger par eux-mêmes alors que leurs revenus ne sont pas garantis par un emploi stable.

Des profils souvent laissés pour compte



Endiguer ce phénomène et préserver le pouvoir d'achat des Français est l'affaire de tous, que l'on soit une collectivité ou un organisme de complémentaire santé. C'est pour cela que **la Mutuelle Just propose une offre clé en main favorisant la justice sociale et l'accès aux soins pour tous** par l'intermédiaire d'un acteur majeur de la politique sociale : la commune.

Une réponse forte et solidaire pour venir en aide à tous

Mutualiser les frais de santé

Le principe de l'offre sociale et solidaire à destination des communes est simple : **regrouper pour payer moins cher, en contrepartie de garanties mieux adaptées.**

Le fait qu'une commune s'engage pour mettre en place une complémentaire santé crée cet effet de groupe qui nous permet de proposer des tarifs très attractifs par rapport aux offres individuelles classiques.

Selon une étude réalisée en 2021 par la ville de Reims, le bénéfice annuel pour le pouvoir d'achat peut aller de 300 € à 492 € (voir article complet page 24).

Entre
12% à 35%
d'économies
en fonction des gammes
et de l'âge.

De vrais atouts pour les Columérins

La mise en place d'un partenariat social et solidaire entre Colomiers et la **Mutuelle Just** présente de nombreux avantages pour les habitants :



Les travailleurs indépendants, traditionnellement mal lotis en matière de protection sociale, peuvent également trouver un intérêt particulier dans ce dispositif. L'offre sociale et solidaire est en effet **éligible à la Loi Madelin** qui donne droit à une déduction fiscale des cotisations versées. Notre solution étant labellisée, **le personnel municipal peut être inclus dans ce dispositif.**

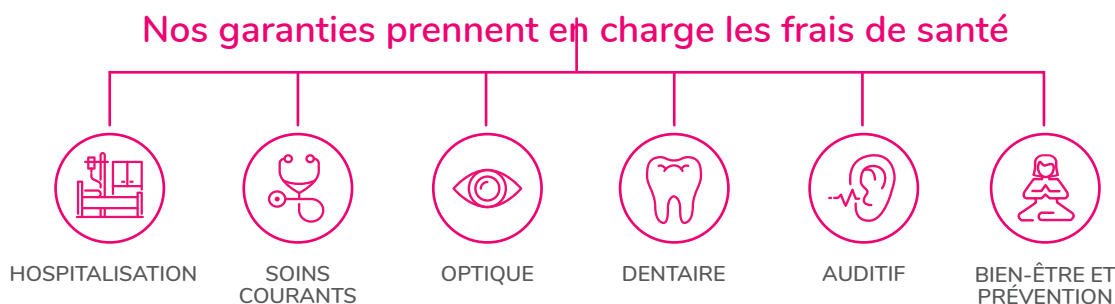
Des garanties de qualité pour tous les habitants

Nous avons sélectionné pour les Columérines et les Columérins **7 garanties (dont 6 dites « responsables »)** respectant un certain niveau de prise en charge fixé par la réglementation. Pour la **Mutuelle Just**, l'offre aux communes n'est pas un partenariat au rabais, c'est un vrai contrat qui profite aux habitants.

Les administrés restent libres de souscrire à cette offre, tout comme de choisir leur niveau de garanties en fonction de leurs besoins ou de leur budget.

L'essentiel, notre priorité : 6 postes couverts

Notre offre pour les communes couvre les principaux postes de dépenses des Français.



Une offre adaptée, aussi pour les jeunes

Parce que le besoin de couverture santé touche toutes les générations, nous avons réfléchi à une gamme accessible aux jeunes, dont le budget est souvent serré. L'offre jeunes de la Mutuelle Just est **accessible à partir de 10 € / mois** et couvre les grands postes de dépense de santé.

Elle intègre notamment un **« forfait prestige » qui permet de profiter de prestations non remboursées** par la Sécurité Sociale, telles que certaines contraceptions, les tests de grossesse ou encore les consultations de certaines médecines douces.*



*Dans la limite d'un forfait annuel par bénéficiaire, défini dans la grille de garanties.



Le maire
d'à côté dit
qu'il n'y a que
des avantages.

Un partenariat gagnant-gagnant

Accueillir la **Mutuelle Just** comme partenaire dans une commune est une vraie démarche sociale et solidaire. Cette association vertueuse n'a que de bons côtés et tout le monde a tout à y gagner !


















Proche de vous depuis 1927

Des avantages supplémentaires

Un « forfait prestige » pour couvrir les actes non remboursés

Parce que les habitants peuvent rencontrer d'autres besoins de santé et de confort non pris en charge par la Sécurité Sociale, nous proposons un forfait qui inclut un panel de prestations supplémentaires.

Exemple : après une séance d'ostéopathie de 60 €, l'adhérent n'a aucun reste à charge, l'entièreté de la prestation étant couverte par le « forfait prestige ».

	Nickel	Cuivre	Bronze	Argent	Or	Platine	Titane
VOTRE FORFAIT PRESTIGE actes non remboursés par la CPAM ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁵⁾	-	-	100 €/an / bénéficiaire	150 €/an / bénéficiaire	200 €/an / bénéficiaire	250 €/an / bénéficiaire	300 €/an / bénéficiaire
 Sport Santé bilan de santé - capacités physiques (maximum 3 bilans par an) & séances collectives dans les structures labellisées sport santé		Acupuncteur, ostéopathe, homéopathe, chiropracteur, étioathe, diététicien, nutritionniste, sophrologue, réflexologue					
 Cryothérapie		Huiles essentielles, homéopathie					
 Psychologue et Psychothérapeute		Bilan nutritionnel, diagnostic (enfant de moins de 12 ans)					
 Contraception		Éternelle Jeunesse (Concerne les traitements et stimulants liés aux déficits et dysfonctionnements sexuels)					
 Pédicure, podologue		Amniocentèse					
VOTRE FORFAIT PRÉVENTION ⁽¹⁾⁽⁵⁾	Nickel	Cuivre	Bronze	Argent	Or	Platine	Titane
 Sevrage tabagique : médicaments d'aide à l'arrêt du tabac	-	-	-	40 €/an / bénéficiaire	60 €/an / bénéficiaire	75 €/an / bénéficiaire	90 €/an / bénéficiaire
 Vaccins anti-grippe et vaccins non pris en charge		Traitement Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age (DMLA) prescrit par un médecin et non pris en charge par la Sécurité Sociale					
		Dépistage de l'ostéoporose prescrit par un médecin et non pris en charge par la Sécurité Sociale					
VOTRE FORFAIT E-SANTÉ ⁽¹⁾	Nickel	Cuivre	Bronze	Argent	Or	Platine	Titane
 Télésassistance, télé-alarme	-	-	-	30 €/an / bénéficiaire	40 €/an / bénéficiaire	50 €/an / bénéficiaire	75 €/an / bénéficiaire

Mutuelle Just au plus proche des habitants

Les administrés bénéficient de l'accompagnement de nos conseillers et de nos experts. Ils peuvent ainsi :



Profiter d'une **adhésion immédiate sans délai de carence**, sans frais de dossier, sans questionnaire médical, sans sélection du risque.



Être **accompagnés dans leurs démarches administratives**, notamment pour la radiation de leur contrat précédent.



Bénéficier de l'**appui de notre prestataire de tiers-payant** pour n'avancer aucun frais.



Profiter d'une **assistance**, d'un accès à la **téléconsultation médicale et à une plateforme d'intermédiation**, inclus dans leur contrat.



Avoir leur mutuelle dans leur poche grâce à notre **application mobile**.



Profiter de la **gratuité à partir du troisième enfant**.

Être prévoyant, c'est aussi en faire toujours plus

À la **Mutuelle Just**, les adhérents ne sont pas réduits à un numéro de dossier. En plus de remboursements de qualité, nous leur proposons de nombreux avantages.



Le sport pour tous grâce à sa mutuelle

Notre mutuelle propose à tous ses adhérents et à chacun de ses ayants-droit une participation en cas d'inscription à un club, quel que soit le sport. Cet effort à hauteur de **40 € par personne et par an** est un geste fort réalisé en faveur de la prévention et du maintien en bonne santé de nos adhérents.

Cette offre peut être complétée par **l'octroi d'un chèque-cadeau de 30 € offert au club sportif de l'adhérent**, si ce dernier est parrainé par son club lors de sa première adhésion. La Mutuelle Just peut ainsi participer à la vie associative de la commune.

POUR LE CLUB : UN BON D'ACHAT DE

30 €

valable pour chaque parrainage ⁽¹⁾



POUR LE NOUVEL ADHÉRENT JUST :
SA LICENCE SPORTIVE REMBOURSÉE

JUSQU'À

40 € /an

pour chaque adhérent et
ses ayants droit ⁽²⁾



Pour que l'aspect financier ne soit plus un frein à l'exercice du sport santé

La prescription de **sport sur ordonnance** est une avancée que Mutuelle Just appelait de ses vœux depuis longtemps. Mais cette loi ne prévoit pas de prise en charge par la Sécurité sociale des séances de sport prescrites.

La Mutuelle Just inclut donc dans tous ses contrats une **garantie ALD Sport** permettant aux adhérents atteints d'une affection de longue durée (ALD) ou de pathologies chroniques (obésité, diabète, hypertension...) de bénéficier d'**un forfait de 500 €** pour des séances de sport sur ordonnance (soit l'intégralité de la prise en charge en moyenne sur une année).



Parce que recommander sa mutuelle peut aussi être bénéfique

Chaque habitant peut parrainer ses parents, son meilleur ami ou ses voisins... Il lui suffit de transmettre ses coordonnées ainsi que celles de son filleul à la **Mutuelle Just** via un bulletin de parrainage (disponible sur le site just.fr).

Nous offrons **30 €** par parrainage. ⁽³⁾

D'après
mes collègues,
c'est très
simple à mettre
en place.



Aller de l'avant, ensemble.

En devenant partenaires, nos équipes se placent à l'écoute des équipes municipales pour les accompagner dans la durée. Un appui sur la durée, en toute transparence.

Impliquée pour ses adhérents, Mutuelle Just propose une couverture santé de qualité, adaptée aux budgets des administrés. Notre volonté est de promouvoir les droits à la santé de chacun à travers une communauté solidaire et transparente. La proximité des conseillers avec les adhérents est la base de la relation de confiance que nous construisons ensemble.



Proche de vous depuis 1927

Les “+” pour la commune

1

Une action sociale sans contrepartie financière

Notre partenariat est entièrement gratuit. Nous ne sollicitons aucune compensation financière d'aucune sorte.

2

L'expérience d'un acteur incontournable du secteur de la complémentaire santé

Notre mutuelle, créée en 1927, a été l'une des premières à proposer des solutions mutualistes en réponse au défaut de complémentaire santé des Français. Inclure les communes comme un maillon de la chaîne sociale et sanitaire est pour nous une évidence. Aujourd'hui ce sont plus de 600 communes qui nous font confiance.

3

Une offre négociée qui profite aux habitants de Colomiers, mais pas uniquement

Nous proposons le même contrat, les mêmes garanties négociées et les mêmes tarifs aux habitants, à ceux qui travaillent à Colomiers et au personnel communal (contrat labellisé). Ainsi, tous ceux qui participent au développement et au dynamisme de la ville peuvent bénéficier d'une couverture santé de qualité et d'un gain en pouvoir d'achat.

4

Un partenaire sur la durée, au plus proche des habitants

Pour nous, il est inconcevable de parler de partenariat sans s'y impliquer pleinement. Dès conclusion de l'accord avec la commune, nous organisons, conjointement avec les services municipaux, la mise en place d'une réunion publique d'information, pour permettre aux habitants de faire le choix de devenir adhérent ou non. Puis nous mettons en place selon les cas des permanences régulières, un numéro de téléphone dédié, voire une agence...

5

Un accompagnement pour promouvoir la mutuelle communale

Nous mettons au service de la Ville les compétences de notre équipe de communication, afin de faire connaître au plus grand nombre le nouveau dispositif de mutuelle communale proposé par la commune et la Mutuelle Just.



Proche de vous depuis 1927

Aux côtés de la commune pour informer les habitants

Une réunion d'information pour présenter la solution de mutuelle communale

Lors de la mise en place du partenariat, nous organisons dans chaque commune partenaire une ou plusieurs réunions d'information.

Ces réunions sont ouvertes à tous. Leur objectif ? Faire connaître au plus grand nombre la solution proposée conjointement par la commune et la Mutuelle Just.

Une réunion d'information aux Columérines et Columérins sera organisée le **samedi 17 septembre 2022 à 14h30 à la salle Gascogne** (allée du Rouergue à Colomiers).



Des permanences au plus proche des habitants

Une fois le partenariat établi entre la commune et la Mutuelle Just, nos services mettent en place des permanences sur le territoire communal.

Elles permettent aux habitants de rencontrer un conseiller afin de choisir des garanties adaptées à leurs besoins.

Nous avons constaté que ces permanences sont le meilleur moyen d'être au plus proche des administrés.



À la Mutuelle Just...

Nous défendons **l'accès aux soins pour tous depuis 1927.**

Nous sommes une **mutuelle indépendante** - membre de la FNIM, impliquée dans l'économie sociale et solidaire.

Nous nous engageons dans la **prévention-santé** par la promotion des activités physiques et sportives.

Nous sommes un acteur majeur des **mutuelles communales** avec **déjà 600 communes partenaires.**

Contacts

Direction



Ghislain Decobecq
Directeur Général
06 04 65 26 33
g.decobecq@just.fr

Développement



Jérémie Kuczma
Directeur Développement
06 04 65 26 34
j.kuczma@just.fr



Nathanaël Gaumeton
Responsable de développement
06 77 03 18 20
n.gaumeton@just.fr

Communication



Thomas Ferry
Communication / Marketing Communes
03 27 28 06 51
t.ferry@just.fr

La Mutuelle Just est soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N° SIREN 783 864 150 - 53, avenue de Verdun CS 30259 59306 VALENCIENNES CEDEX - Tél. : 0 809 546 000 - Crédit photo : Allard1 via Istock - Getty Images - (1) Fourniture d'un bon d'achat de 30 € au profit du club sportif pour l'achat de matériel sportif en boutique spécialisée pour chaque parrainage d'une adhésion à la Mutuelle Just et dans la limite de 300 € / an. Uniquement en cas de signature d'un bulletin d'adhésion pour un contrat d'un montant minimum annuel de 100€ et en l'absence d'annulation de l'adhésion par l'adhérent dans un délai de 3 mois de la souscription. Un seul parrainage par adresse. (2) Remboursement de la licence sportive à hauteur de 40€ par an et par bénéficiaire sur présentation d'une adhésion à un club ou une association sportive en cours de validité accompagnée de l'attestation du club ou association. Règlement sur just.fr ou adressé gratuitement par courrier. (3) du 01/01/2022 au 31/12/2022, paiement au Parrain adhérent Mutuelle Just d'un montant de 30 € par parrainage d'un proche validé par la Mutuelle, dans la limite de 5 parrainages (soit 150 €) par an maximum.



Proche de vous depuis 1927